

# CONSEIL MUNICIPAL

# Mercredi 13 Avril 2022

à 18 heures 30

SALLE DES DELIBERATIONS



Corbie, le 7 Avril 2022

# CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le

Mercredi 13 Avril 2022 à 18 heures 30

#### À la salle des Délibérations

en vue d'examiner l'ordre du jour joint à la présente convocation.

Le Maire,

Ludovic GABREL

Merci de vous munir d'un stylo pour la signature du registre

#### CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE du 13/04/2022

Je soussigné, ......, membre du Conseil, empêché de participer à la séance susvisée, DONNE TOUS POUVOIRS de voter en mon nom à M ....., membre du Conseil Municipal.

A Corbie, le

<sup>\*</sup> Procuration à adresser en mairie ou à remettre au mandataire en début de séance.



# CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 Avril 2022

#### ORDRE DU JOUR

Appel des Conseillers Municipaux – Quorum Désignation d'un secrétaire de séance Approbation du P.V. de la dernière séance - Communications

- 1. Finances Compte de gestion du receveur municipal exercice 2021
- 2. Finances Compte Administratif du maire exercice 2021
- 3. Finances Affectation du résultat budget principal exercice 2021
- 4. Finances Budget Primitif exercice 2022
- 5. Finances Fiscalité 2022
- 6. Finances Subventions aux associations exercice 2022
- 7. Finances Subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale
- 8. Finances Compte de gestion du receveur municipal du budget annexe du camping municipal exercice 2021
- Finances Compte Administratif du budget annexe du camping municipal exercice 2021
- Finances Affectation du résultat du budget annexe du camping municipal exercice
   2021
- 11. Finances Budget Primitif du budget annexe du camping municipal exercice 2022
- 12. Finances Apurement du compte 1069 du budget principal exercice 2022
- 13. Ressources Humaines- Convention de mise à disposition de personnel exercice 2022
- 14. Ressources Humaines- Création d'un emploi permanent d'un agent chargé de l'accueil de la mairie exercice 2022
- 15. Ressources Humaines Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité exercice 2022
- 16. Ressources Humaines Tableau des effectifs
- 17. Finances Mise à disposition de mobilier communal

Questions diverses

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE



#### DEPARTEMENT DE LA SOMME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

-	NOMBRE DE MEMBRES					
	Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération			
	29	29				
	22	02	01			

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

 $\underline{\sf OBJET\;DE\;LA\;DELIBERATION}: \textbf{Finances-Compte de gestion du Receveur Municipal-exercice} \\ \textbf{2021}$ 

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régula ement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lu c vic CABREL, Maire

<u>Etaient présents</u>: <u>Secrétaire de séance</u>:

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La commission des Finances a émis un avis favorable.



20000 - CORBIE -

# RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 144 704,00	6 808 904,00	9 953 608,00
Titres de recettes émis (b)	1 973 291,31	6 663 385,62	8 636 676,93
Réductions de titres (c)		370 882,92	370 882,92
Recettes nettes $(d = b - c)$	1 973 291,31	6 292 502,70	8 265 794,01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 144 704,00	6 808 904,00	9 953 608,00
Mandats émis (f)	1 792 334,24	6 343 122,96	8 135 457,20
Annulations de mandats (g)		161 048,07	161 048,07
Dépenses nettes $(h = f - g)$	1 792 334,24	6 182 074,89	7 974 409,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			The second secon
(d - h) Excédent	180 957,07	110 427,81	291 384,88
(h - d) Déficit			

Control dations

O 28 03 20 2

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



#### DEPARTEMENT DE LA SOMME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

-	NOMBRE DE MEMBRES					
	Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération			
	29	29				
	22	02	02			

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION: Finances - Compte Administratif du maire - exercice 2021

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune republic convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l. L con Gr Maire

Etaient présents :

Secrétaire de séance :

Rapporteur: Mme Annick BRAUD

Le Conseil Municipal en application de l'article L 2121-14 désigne Mme Annick BRAUD pour présider la présentation et le vote du compte administratif 2021, au vu de la notice annexée.

M. Ludovic GABREL, maire durant l'exercice 2021, se retire au moment du vote de l'adoption du compte administratif.

Après s'être fait représenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte d'administration dressé par MM. les Maires, accompagné du compte de gestion conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que Monsieur Ludovic GABREL a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021 les finances de la commune en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles. Il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2021 et de fixer comme suit, en annexe jointe, les résultats des différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, et arrête donc à la somme de **592 661,35€** le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et à la somme **659 959,41 €** le montant des recettes constatées et non encaissées, montants qui doivent être repris au B.P. de l'exercice 2022.

La commission des Finances a émis un avis favorable.



# Compte Administratif 2021 Budget principal Corbie

- 1. Section de fonctionnement
  - 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
  - 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement
- 2. Section d'investissement
  - 2.1 Les recettes réelles d'investissement
  - 2.2 Les dépenses réelles d'investissement
- 3. Résultats de l'exercice
- 4. Ratios d'analyse financière

#### 1. Section de fonctionnement

#### 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 278 049€, elles étaient de 6 119 531€ en 2020 soit une augmentation de **158 518 €.** 

Année	2018	2019	2020	2021
Impôts / taxes (Chap 74)	3 051 698 €	3 056 894 €	3 116 243 €	3 234 784 €
Dotations, Subventions ou participations (Chap 73)	2 346 594 €	2 444 270 €	2 399 520 €	2 491 500 €
Recettes d'exploitation (Chap 70 et 75)	449 433 €	523 250 €	358 513 €	448 075 €
Autres recettes (Chap 013 et 77)	146 20156 €	315 150 €	245 253 €	103 690
Total Recettes réelles de fonctionnement	5 993 921 €	6 339 564 €	6 119 531 €	6 278 049

Concernant la fiscalité, les taux ont été maintenus à l'identique, soit :

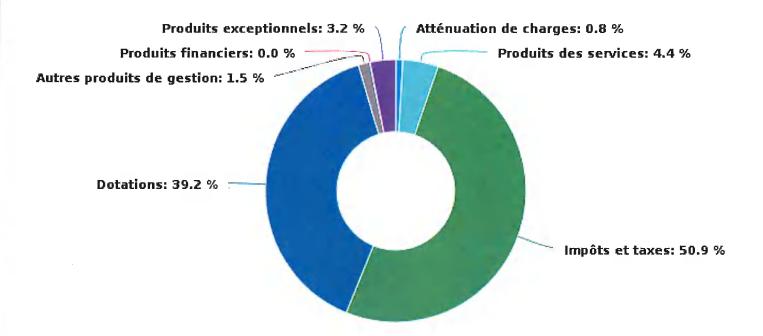
	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non bâti
2021	24,87	48,98

#### Synthèse par chapitre:

Les montants donnés ci-dessous sont arrondis à l'€ le plus proche.

Chap	Libellé	En€
013	Atténuation de charges	96 084
70	Produits des services	364 164
73	Impôts et Taxes	3 234 784
74	Dotations, Subventions et Participations	2 491 500
75	Autres produits de gestion courante	83 910
77	Produits exceptionnels	7 607
	Opérations réelles – sous-total	6 278 049
042	Opération d'ordre : Transfert entre section	14 452
	Total de la Section	6 292 502

#### Structure des recettes réelles de fonctionnement



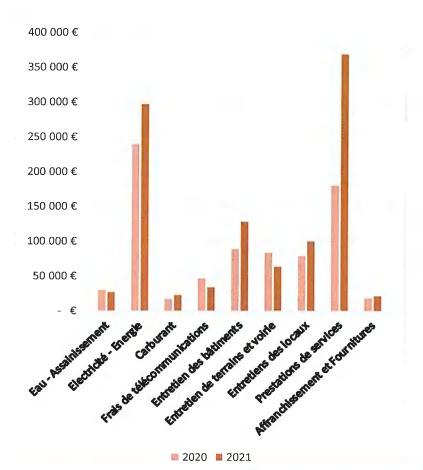
#### 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent toutes les dépenses récurrentes de la collectivité.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 5 897 746 €, elles étaient de 5 207 143 € en 2020 soit une augmentation de **690 603 €.** 

Année	2018	2019	2020	2021
Charges de gestion (Chap 011 & 65 & 014)	2 249 339 €	2 340 902 €	1 961 681 €	2 349 599 €
Charges de personnel (Chap 012)	3 008 837 €	3 244 166 €	3 164 873 €	3 457 023 €
Charges financières (Chap 66)	88 812 € ·	99 452 €	79 840 €	80 481 €
Charges exceptionnelles Et provisions (Chap 67&68)	768€	0€	747 €	10 643 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement	5 347 756 €	5 684 520 €	5 207 143 €	5 897 746 €

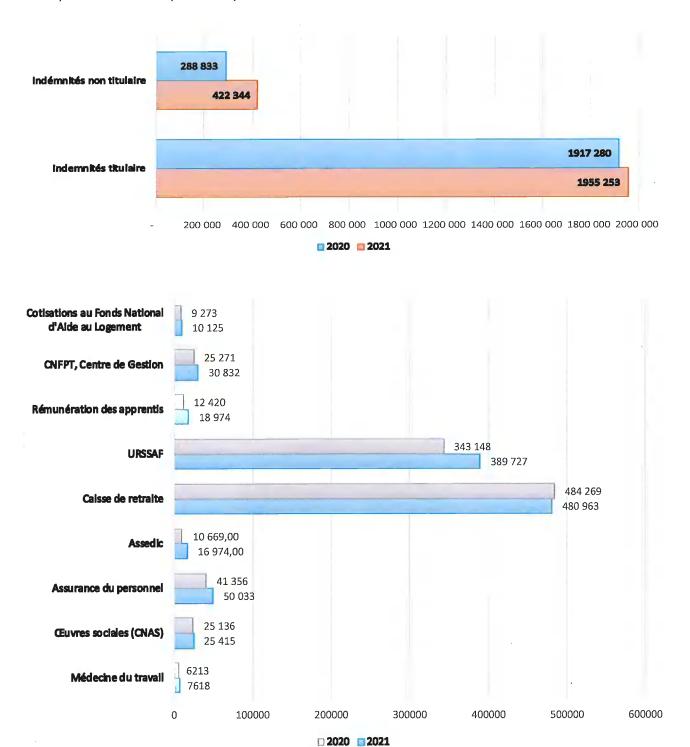
#### Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dépenses des charges diverses et obligatoires



Charges	2020	2021	Delta
Eau - Assainissement	29 322 €	26 715 €	-2 607 €
Electricité - Energie	239 764 €	297 227 €	57 463 €
Carburant	16 931 €	22 613 €	5 682 €
Frais de télécommunications	47 277 €	34 412 €	-12 865 €
Entretien des bâtiments	88 638 €	128 316 €	39 678 €
Entretien de terrains et voirie	83 753 €	62 929 €	-20 824 €
Entretiens des locaux	79 724 €	99 926 €	20 202 €
Prestations de services	180 339 €	369 077 €	188 738 €
Affranchissement et Fournitures	18 148 €	21 732 €	3 584 €

#### Les dépenses de personnel :

Les dépenses de personnels titulaires sont restées stables. La mise en œuvre du protocole sanitaire a eu un impact réel sur les dépenses de personnels non titulaires : + 133 511 €

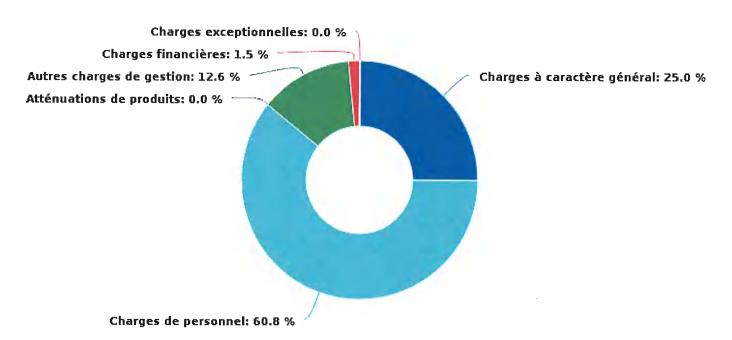


#### Synthèse par chapitre :

Les montants donnés ci-dessous sont arrondis à l'€ le plus proche.

Chap	Libellé	€
011	Charges à Caractère Général	1 678 538
012	Charges de personnel	3 457 023
014	Atténuation de produits	4 521
65	Autres charges de gestion courante	666 540
66	Charges financières	80 480
67	Charges Exceptionnelles	2 078
68	Dotations provisions	8 565
	Opérations réelles – sous-total	5 897 746
042	Dotations aux Amortissements	284 329
	Total de la Section	6 182 075

#### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



#### 2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

#### 2.1 Les recettes réelles d'investissement

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 481 965,83 €. Elles étaient de 1 520 252 € en 2020.

Année	2018	2019	2020	2021
Subvention d'investissement	470 960 €	421 160 €	107 857 €	163 184
Emprunt et dettes assimilées	887 495 €	76 386 €	5 328 €	660 000 €
Dotations, fonds divers et réserves (Chap 10)	55 865 €	842 059 €	1 407 068 €	658 782
Dont 1068	0€	626 414 €	922 912 €	440 164
Autres recettes d'investissement	0 €	0€	0€	0€
Total recettes d'investissement	1 414 320 €	1 339 605 €	1 520 252 €	1 481 965

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement notamment :

- Le FCTVA (170 120) et la taxe d'aménagement (44 497€);
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 444 164 €;
- Un emprunt de 660 000 €

Chap	Libellé	€
10	Dotations, fonds divers et réserves	658 781
1068	Excédents de fonctionnement	444 164
13	Subventions	163 184
16	Emprunts et dettes assimilées	660 000
	Opérations réelles – sous-total	1 481 965
040 041	Opérations d'ordre	491 325
	Total de la section	1 973 291

Les montants donnés ci-dessous sont arrondis à l'€ le plus proche.

A ce montant s'ajoutent les recettes des restes à réaliser pour un montant de 659 959 €

#### 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1 570 885 €, elles étaient de 1 367 904 € en 2020.

Année	2018	2019	2020	2021
Immobilisations incorporelles (Chap 20)	71 517 €	78 569 €	24 835 €	101 183 €
Immobilisations corporelles (Chap 21)	524 221€	705 890 €	1 029 916 €	1 131 861 €
Immobilisations en cours (Chap 23)	0€	151 206 €	0€	0
Emprunts et dettes assimilées (Chap 16)	358 845 €	312 982 €	313 153 €	337 841 €
Total dépenses réelles d'investissement	2 060 226 €	1 248 647 €	1 367 907 €	1 570 885 €

Chap	Libellé	€
16	Emprunts et Dettes assimilées	337 841
20	Immobilisations incorporelles	101 183
21	Immobilisations corporelles	1 131 861
	Opérations réelles – sous-total	1 570 885
040 041	Opérations d'ordre	221 449
	Total de la Section	1 792 334

A ce montant s'ajoutent les dépenses des restes à réaliser pour un montant de 592 661 €

#### 3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	6 182 074,89 €	6 292 502,70 €	110 427,81 €
Section d'investissement	1 792 334,24 €	1 973 291,31 €	180 957,07 €
Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	-	447 393,98	-
Section d'investissement	- 4888,93 €	-	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	6 182 074,89	6 739 896,68	557 821,79
Section d'investissement	1 787 445,31	1 973 291,31	185 846,00
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	592 661,35	659 959,41	67 298,06
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	6 182 074,89	6 739 896,68	557 821,79
Section d'investissement	2 389 884,59 €	2 633 250,72 €	243 366,13
Total	8 571 959,48 €	9 373 147,40 €	801 187,92 €

#### 4. Ratios d'analyse financière

#### L'épargne de gestion est traditionnellement le premier indicateur d'épargne.

Cet indicateur est égal à la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'exercice, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts.

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa section d'exploitation, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements

#### L'épargne brute constitue le deuxième indicateur d'épargne.

Elle est aussi appelée capacité d'autofinancement brut. Elle correspond à l'excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement, hors travaux en régie.

Elle est en général affectée à la couverture d'une partie de dépenses d'investissement et par priorité au remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement.

L'épargne brute conditionne le degré de la solvabilité de la collectivité. En effet, l'indicateur le plus pertinent de l'endettement d'une collectivité consiste à mettre en évidence sa capacité à se désendetter.

Le ratio encours de dette sur épargne brute indique en nombre d'années, le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible à cet effet.

Le ratio épargne brute sur Recettes Réelles de Fonctionnement ou TAUX D'EPARGNE BRUTE, est un indicateur important d'une analyse de solvabilité, après la capacité de désendettement : il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

#### L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

Elle représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

#### Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2018	2019	2020	2021
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	5 993 921	6 339 564	6 119 531	6 278 049
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	5 347 756	5 684 520	5 207 143	5 897 746
Épargne brute (€)	582 046	444 583	717 334	380 303
Amortissement du capital de la dette (€)	350 095 €	304 232 €	313 153 €	· 337 841
Épargne nette (€)	223 201	131 601	404 181	42 462
Encours de dette	4 076 644 €	3 763 662 €	3 446 157 €	3 720 751 €
Capacité de désendettement	7,01	8,47	4,80	9,78

#### Liste des emprunts et leurs caractéristiques financières

Objet	Montant	Туре	Date début	Date fin	Durée	Taux	Encours au 1er janvier 2022
EMPRUNT CE - N°CREDIT 456584E	660 000,00 €	Taux fixes intermédiaires	21/10/2021	15/11/2036	15 ans	0,64	660 000,00 €
BANQUE POSTALE Nº MON279841EUR	1 000 000,00 €	Taux fixe unique	01/07/2013	01/08/2028	15 ans et 1 mois	3,36	433 333,22 €
Dexia CLF - 212450-1	400 000,00 €	Taux fixe unique	08/09/2003	01/01/2023	19 ans et 3 mois	4,13	28 500,00 €
CAISSE D EPARGNE 800 000 ¤	800 000,00 €	Taux fixe unique	25/02/2018	25/04/2033	15 ans et 2 mois	1,33	640 000,01 €
C.E - 14AL042	600 000,00 €	Taux fixe unique	15/12/2014	15/03/2024	9 ans et 3 mois	1,74	177 665,52 €
Emprunt Bonifie CA - 994597011PR-1	50 000,00 €	Taux fixe unique	15/11/2004	15/11/2024	20 ans	3,42	9 830,96 €
PRET CAF SAJE	120 091,61 €	Taux fixe unique	10/09/2021	10/09/2040	19 ans	0	114 087,03 €
PRET CAF CANTINE SCOLAIRE ETAMPES	131 250,00 €	Taux fixe unique	09/01/2016	10/01/2031	15 ans	0	78 750,00 €
Emprunt Bonifie CA - 99454014PR-1	99 810,00 €	Taux fixe unique	15/11/2004	15/11/2024	20 ans	3,42	19 624,94 €
PRET CAF RAM	55 967,97 €	Taux fixe unique	10/09/2021	10/09/2030	9 ans	0	50 371,17 €
Reamenagement Emprunt C.A -67813130015-1	356 000,00 €	Taux fixe unique	15/12/2002	15/01/2018	15 ans et 1 mois	5,6	0,02€
Emprunt CA - 00272993	500 000,00 €	Taux fixe unique	30/12/2007	31/12/2032	25 ans	4,23	280 188,93 €
EMPRUNT CA - 72169987384	1 500 000,00 €	Taux révisable	15/10/2009	15/12/2034	25 ans et 2 mois	3,55	902 861,97 €
DEXIA CLF Renegociate - 208754-1	466 712,34 €	Taux révisable	25/04/2003	01/04/2018	14 ans et 11 mois	2,84	0,10€
emprunt CE 500 000	500 000,00 €	Taux fixe unique	15/12/2010	01/05/2035	24 ans et 4 mois	3,6	325 537,43 €
Renegociation E98AL158 / CE	144 662,93 €	Taux révisable	02/09/2003	25/07/2018	14 ans et 10 mois	2,28	- €
TOTAL	7 384 494,85 €						3 720 751,30 €

Dans le cadre d'une bonne gestion financière, une limite maximale de 13 ans est requise pour la capacité de désendettement. Avec un niveau de 9,78 ans, la ville de Corbie reste dans un niveau d'endettement satisfaisant.

#### 5. Ratios obligatoires

Comparaison avec les communes de la strate 5 000 à 7 500 hbts sur le territoire national	Valeur €/hbt	Moyenne nationale €/hbt
Recettes réelles de fonctionnement	880	1014
Recettes d'investissement	378	507
Dépenses réelles de fonctionnement	957	1 159
Dépenses d'équipement brut	169	309
Encours de la dette	544	802
DGF	273	153

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



#### **DEPARTEMENT DE** LA SOMME

#### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES					
Afférents au Conseil  Municipal  En exercice part à la délibération					
29	29				
22	02	03			

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION: Finances - Affectation du résultat du budget principal exercice 2021

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune regularement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Lid Vic SABREL, Maire

Fraient présents:

#### **Etaient présents:**

Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Le compte administratif et le compte de gestion du comptable qui viennent de vous être présentés font apparaître des résultats définitifs conformes aux estimations. Comme prévu par l'instruction comptable M14, une délibération d'affectation doit obligatoirement être prise après le vote du compte administratif du budget principal.

C'est à ce titre qu'il convient d'exposer les éléments suivants :

#### 1) Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	6 182 074,89 €
Recettes de fonctionnement	6 292 502,70 €
Excédent de fonctionnement	110 427,81 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	447 393,98 €
Résultat de fonctionnement cumulé	557 821,79 €

#### 2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	1 792 334,24 €
Recettes d'investissement	1 973 291,31 €
Excédent d'investissement	180 957,06 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 4888,93€
Résultat d'investissement cumulé	176 068,13 €

#### Reste à réaliser

Dépenses à reporter	592 661,35 €
Recettes à reporter	659 959,41 €
Solde	67 298,06 €

Par conséquent, étant reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus, il vous est proposé l'affectation suivante des résultats 2021 du budget principal :

#### Chapitre 002 (recettes): 557 821,79 €

C'est le résultat de fonctionnement de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses) auquel on a déduit le besoin de financement de la section d'investissement et ajouté au résultat de fonctionnement de l'exercice de celui de l'exercice précédent (excédent).

#### Chapitre 001 (recettes) : 243 366,19 €

C'est le résultat de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses) auquel on déduit le résultat d'investissement antérieur reporté.

La commission finances a émis un avis favorable.

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



#### DEPARTEMENT DE LA SOMME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents
au Conseil
Municipal

En exercice
Municipal

29

29

29

02
04

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION : Finances - Budget Primitif - exercice 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidenc Maire

Etaient présents :

Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Il est soumis à notre assemblée le projet de budget primitif 2022 dont le détail vous est présenté en annexe et qui s'équilibre de la façon suivante :

#### I - Section de Fonctionnement :

	Exercice 2022	Résultat reporté 2021	Cumul section
Dépenses	6 677 382 €		6 677 382 €
Recettes	6 119 560 €	557 822 €	6 677 382 €

#### II - SECTION D'INVESTISSEMENT:

	Exercice 2022	Reports	001	Cumul section
Dépenses	954 604 €	592 661 €		1 547 265 €
Recettes	711 238 €	659 959 €	170,000,6	1 547 365 6
Affectation		;	176 068 €	1 547 265 €

Il est rappelé que le Conseil Municipal est amené à se prononcer uniquement sur le budget de l'exercice 2022, les reports ayant déjà été votés à l'occasion de la présentation du compte administratif 2021 et de l'affectation du résultat.

La commission des finances a émis un avis favorable.



# Budget Primitif 2022 Budget principal Corbie

- 1. Section de fonctionnement
  - 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
  - 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement
- 2. Section d'investissement
  - 2.1 Les recettes réelles de fonctionnement
  - 2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Équilibre
- Antériorité

#### 1. Section de fonctionnement

#### 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour le budget primitif de l'exercice 2022, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 6 111 860 €, elles étaient de 6 153 910 € au BP 2021.

Le compte administratif 2021 affiche un résultat de 6 119 531 €.

	С	Compte Administratif		
Année	2019	2020	2021	2022
Impôts / taxes (Chap 73)	3 056 894 €	3 116 243 €	3 094 800 €	3 145 800 €
Dotations, Subventions ou participations (Chap 74)	2 444 270 €	2 399 520 €	2 452 110 €	2 433 710 €
Recettes d'exploitation (Chap 70 et 75)	523 250 €	358 513 €	495 750 €	470 100 €
Autres recettes (Chap 013 et 77)	315 150 €	245 253 €	111 250 €	62 250 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	6 339 564 €	6 119 531 €	6 153 910 €	6 111 860 €

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Concernant les recettes, on retrouve principalement :

#### • Les recettes liées à la fiscalité

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, il convient de rappeler que la commune ne dispose plus du pouvoir de taux sur cette dernière. Les taux communaux sont les suivants :

	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non bâti
2022	50.41	48,98

Le produit fiscal global attendu pour 2022 est de 3 145 800 € et se décline de la façon suivante :

Chap/Art.	Intitulé	BP 2022
CHAP 73	Impôts et taxes	3 145 800 €
73111	Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties	2 300 000 €
7818	Autres impôts locaux ou assimilés	500 €
73211	Communauté de communes	370 000 €
73221	FNGIR	135 300 €
73223	FPIC	83 000 €
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	107 000 €
7381	Droit de mutation	150 000 €

• Les dotations attendues en 2022 s'élèvent à un montant de 2 433 710 € se répartissant comme suit :

Chap/Art.	Intitulé	BP 2022
CHAP 74	Dotations et participations	2 433 710 €
7411	Dotation Globale de Fonctionnement	852 000 €
74121	Dotation de Solidarité Rurale	640 000 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	189 000 €
744	Fonds de Compensation de la TVA	3 000 €
74718	Subvention état	89 610 €
7472	Participation région	30 000 €
74748	Participation autres communes	3 000 €
74758	Participation groupement de collectivités	100 000 €
7478	CAF	288 000 €
748313	DCRTP	65 800 €
74832	FDTP	54 000 €
74834	Compensation exonération TF	103 000 €
7485	Titres Sécurisés	9 300 €
7488	Autres attributions et participations	7 000 €

 Les produits des services, du domaine et ventes diverses attendus pour 2022 s'élèvent à 399 750€ dont le détail est le suivant :

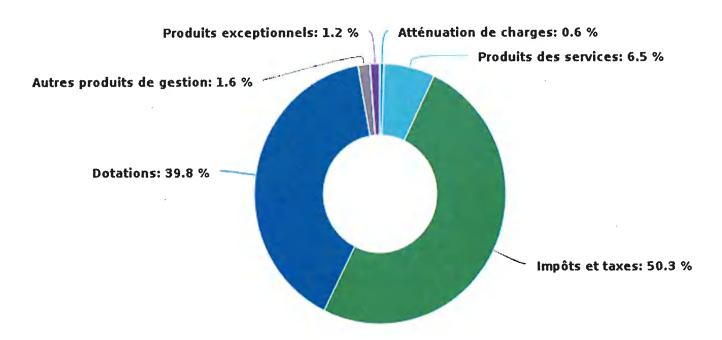
Chap/Art.	Intitulé	BP 2022
CHAP 70	Produit des services	399 750 €
7023	Menus Produits forestiers	1 000 €
70311	Concession dans les cimetières	9 000 €
70323	Redevance occupation du Domaine Public	27 700 €
7035	Locations de droits de chasse et pêche	500 €
7062	Redevance culturelle	25 000 €
70632	Redevance de loisirs	85 000 €
7066	Redevances sociales	53 000 €
7067	Redevances cantines et périscolaires	152 000 €
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	300 €
70872	Remboursement budget annexe	36 000
7088	Autres	300 €
CHAP 75	Autres produits gestion courante	80 300 €
752	Revenu des immeubles	80 300 €
CHAP 77	Produits exceptionnels	12 250 €
7718	Autres produits exceptionnelles	3 000 €
773	Mandats annulés	250 €
7788	Produits exceptionnels divers	9 000 €

Ces montants se déclinent de la façon suivante :

Chap	Libellé	En€	Delta par rapport BP 2021
013	Atténuation de charges	50 000	+ 15 000
70	Produits des services	389 800	-9 950
73	Impôts et Taxes	3 145 800	+ 51 000
74	Dotations, Subventions et Participations	2 433 710	- 18 400
75	Autres produits de gestion courante	80 300	- 15 700
77	Produits exceptionnels	12 250	- 64 000
042	Opération d'ordre : Travaux en régie	7 700	- 44 800
	Résultat reporté	447 394	
	Total	6 119 560	- 86 850

Dans la représentation ci-dessous, il apparait nettement que 90% des recettes de la ville proviennent des impôts et taxes et des diverses dotations. Les produits de services et de gestion sont très faibles.

#### Structure des recettes réelles de fonctionnement



#### 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2022, il est prévu un montant de 6 393 382€ pour les dépenses réelles de fonctionnement. Elles étaient de 6 174 654 € au BP+ DM 2021.

Les dépenses de fonctionnement représentent toutes les dépenses récurrentes de la collectivité. La plupart sont contraintes par la réglementation ou l'augmentation des coûts. Elles concernent :

Les dépenses de personnel pour un montant prévisionnel de 3 762 802 € :

Chap/Art.	Intitulé	BP 2022 en €
CHAP 012	Charges de personnel	3 762 802
6332	Cotisations FNAL	13 000
6336	CNFPT - CDG80	37 000
6338	Autres impôts taxes & vers. assimilés s/rémunération	7 000
64111	Rémunération principale	1 750 000
64112	NBI - supplément familial et indemnité de résidence	40 000
64118	Autres indemnités	350 000
64131	Rémunérations non titulaires	430 000
64138	Autres indemnités	20 000
6417	Rémunérations des apprentis	28 300
6451	Cotisations URSSAF	410 000
6453	Cotisations aux caisses de retraite	504 602
6454	Cotisations aux ASSEDIC	22 000
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 000
6472	Prestations familiales directes	100
64731	Allocations chômage versées directement	4 000
6474	Versement aux autres œuvres sociales	27 000
6475	Médecine du travail et pharmacie	8 000
6478	Autres charges sociales diverses	1 000
6488	Autres charges	12 500

La rémunération du personnel communal est soumise cette année 2022 aux éléments suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre du protocole de modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) : concerne les agents de catégorie C qui sont majoritaires dans la collectivité.
- L'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup>/01/2022 :
- La prime de précarité à verser aux agents bénéficiant d'un contrat de moins d'un an
- La hausse du taux de l'assurance statutaire

Une incertitude subsiste quant à l'augmentation éventuelle de la valeur du point d'indice.

Les principaux mouvements dans le personnel en 2022 :

- Un départ en retraite effectif en octobre mais à compenser dès juillet en raison des congés de l'agent
- Une création de poste pour un chargé de communication

En 2022, la réglementation sur le temps le travail et l'application des 1607 heures feront l'objet d'une délibération. De même, les lignes directrices de gestion devront être définies.

#### L'apprentissage

Corbie s'investit depuis plusieurs années dans l'accueil d'apprentis.

→ 1 contrat d'apprentissage est en cours dans le domaine de la Petite Enfance

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

ABLEAU DES EFFECTIFS					
Grade ou Emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires (en nbre de poste)	Effectifs physiques (en nbre de poste)	dont Temps non complet	Effectifs physiques (en etp <sup>1</sup> )
Emploi fonctionnel DGS	A	poste)	poste)		1
Attaché principal	A	1	0		0
Attaché	A	4	2		2
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> cl	В	1	1		1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	В	1	1		1
Rédacteur	В	2	2		2
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	С	4	3		3
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	С	6	5		5
Adjoint Administratif	С	7	5		5
			Ţ		
Ingénieur	Α	1	0		0
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	В	1	1		1
Agent de maîtrise principal	С	1	1		1
Agent de maîtrise	С	9	6		6
Adjoint Technique principal de 1ère Classe	С	3	2		2
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	С	15	15	7	12,75
Adjoint Technique	С	11	11	5	7.36
Éducateur de Jeunes enfants	Α	1	0		0
ATSEM Principal 1ère classe	С	3	3		3
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	С	2	2		2
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	С	1	1		1
Animateur Principal 1ère classe	В	2	2		2
Animateur Principal 2ème classe	В	1	0		0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	С	1	1		1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	С	8	7	2	6.17
Adjoint animation	С	17	15	10	9,26
Chef de service de PM	В	1	0		0
Brigadier-chef principal	С	3	3		3
Gardien -Brigadier	С	1	1		1
Garde champêtre chef principal	С	1			1
TOTAL	)	110	90	24	12,55
101/16		110		- '	,55

• Les charges à caractère général pour un montant prévisionnel de 1 865 830 € :

Chap/Article	Intitulé	BP 2022 en €
<b>CHAP 011</b>	Charges à caractère général	1 865 830
6042	Prestations de service	194 000
60611	Eau et assainissement	33 000
60612	Électricité	340 000
60621	Combustible	16 000
60622	Carburant	24 000
60623	Alimentation	28 200
60628	Autres fournitures	3 000
60631	Fournitures d'entretien	19 000
60632	Petit équipement	54 200
60633	Fournitures de voirie	11 000
60636	Vêtements de travail	20 000
6064	Fournitures admin.	9 800
6067	Fournitures scolaires	19 600
6068	Divers fournitures	1 400
611	Contrat de prestations de service	403 550
6122	Crédit-bail mobilier	15 000
6132	Locations immobilières	6 000
6135	Location mobilière	36 000
61521	Entretien de terrain	52 000
615221	Entretien de bâtiments Publics	140 000
615228	Entretien autres bâtiments	1 000
615231	Entretien de voirie	7 000
61551	Entretien matériel roulant	39 000
61558	Autres entretiens	18 600
6156	Maintenance	50 360
6161	Assurances - Multirisques	35 300
6182	Documentation générale	3 000
6184	Versement organisme formation	17 620
6188	Autres frais divers	500
6226	Honoraires	3 000
6231	Annonces et insertion	6 600
6232	Fêtes et cérémonies	28 550
6236	Catalogues et imprimés	8 000
6237	Publications	8 000
6238	Divers communication	4 200
6247	Transports collectifs	18 000
6257	Réceptions	1 500
6261	Affranchissement	13 000
6262	Telecom	36 000
627	Services bancaires et assimilés	2 200
6281	Concours divers	24 450
6282	Frais de gardiennage	500

6283	Nettoyage locaux	101 000
6288	Redevance radio	150
63512	Taxes foncières	10 000
637	Autres comptes	6 750

• Les autres charges de gestion courante pour un montant de 656 550 €:

Chap/Art.	Intitulé	BP 2022 €
CHAP 65	Autres charges gestion courante	656 550
6531	Indemnités élus	134 000
6532	Frais de mission	1 000
6533	Cotisations de retraite	17 500
6534	Cotisations sécurité sociale - part patronale	16 500
6535	Formation	2 000
65372	Cotisation Fonds financement alloc fin de mandat	100
6541	Créances admises en non-valeur	2 500
6542	Créances éteintes	2 500
6553	SDIS	184 500
65548	Autres contributions	13 000
6558	Autres contributions obligatoires	7 000
657362	CCAS	120 500
6574	Subventions aux associations	155 000

#### Tableau de synthèse de l'ensemble de ces charges pour un montant total de 6 393 382 €

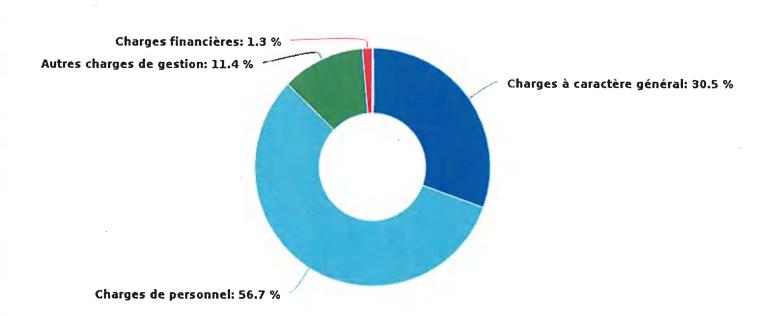
	С	Compte Administratif		
Année	2019	2020	2021	2022
Charges de gestion (Chap 011 & 65 & 014)	2 340 902 €	1 961 681 €	2 349 600 €	2 524 380 €
Charges de personnel (Chap 012)	3 244 166 €	3 164 873 €	3 457 024 €	3 762 802 €
Charges financières (Chap 66)	99 452 €	79 840 €	80 480 €	74 500 €
Autres dépenses (Chap 67 & 68 & 022)	0€	747 €	10 642€	31 700 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement	5 684 520 €	5 207 143 €	5 897 746 €	6 393 382 €

Chap	Libellé	En€	Delta par rapport BP 2021
011	Charges à Caractère Général	1 865 830	+ 35 076
012	Charges de personnel	3 762 802	+ 360 702
014	Atténuation de produits	2000	+ 2 000
65	Autres charges de gestion courante	656 550	- 28 350
66	Charges financières	74 500	- 5 800
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	15 600	+ 12 600
68	Dotations aux Amortissements et provisions	11 100	- 7 400
042	Dotations aux Amortissements	284 000	- 1 000
023	Virement de la section d'investissement	0	-349 250
		Total 6 677 382	+ 18 978

Le montant prévisionnel des charges de fonctionnement pour le BP 2022 (6 677 382 €) restent stables comparativement à celui du BP 2021 (6 653 804 €)

La représentation ci-dessous permet de constater que près de 90% des charges de la commune sont les charges à caractère général et les charges de personnel.

#### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



#### 2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement correspond à des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

#### 2.1 Les recettes d'investissement

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 427 237 €.

	C	Compte Administratif		
Année	2019	2020	2021	2022
Subvention d'investissement	421 160 €	107 857 €	163 184 €	221 931 €
Emprunt et dettes assimilées	76 386 €	5 328€	660 000 €	0€
Dotations, fonds divers et réserves	842 059 €	1 407 068 €	658 782 €	188 306 €
Dont 1068	626 414 €	922 913 €	444 163 €	0
Autres recettes d'investissement	0€	0€	0€	17 000 €
Total recettes d'investissement	1 339 605 €	1 520 253 €	1 481 966 €	427 237 €

Les recettes d'investissement se déclinent de la façon suivante :

• Les subventions d'investissement (provenant de l'État, de la région, département, etc.);

CHAP./Art.	Intitulé	BP 2022 en €	
CHAP. 13	CHAP. 13 Subventions		
1311	Subvention transférable État et établissements nationaux	16 298	
1321	Subvention non transférable État et établissements nationaux	104 000	
1323	Département	34 633	
1328	Autres subventions d'équipements non transférables	22 500	
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	44 500	

• Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;

CHAP./Art.	Intitulé	BP 2022 en €
CHAP. 10	Dotations, fonds divers et réserves	188 306
10222	F.C.T.V.A	153 306
10226	Taxe Aménagement	35 000

#### Tableau de synthèse

Chap	Libellé	En€
10	Dotations et fonds propres	188 306
13	Subventions	221 931
024	Produits des cessions	17 000
040	Dotations aux Amortissements	284 000
	Total recettes de l'exercice	711 237

#### 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement prévisionnelles s'élèvent à un montant total de 946 904 €.

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles (chap 20);
- Les immobilisations en cours (chap 21);
- Le remboursement des emprunts (chap 16).

Chap./Art.	Intitulé	BP 2022 en €
CHAP. 20	Immobilisation incorporelle	96 300
202	Frais liés réalisations documents d'urbanisme	500
2031	Frais d'études	95 800
CHAP. 21	Immobilisations corporelles	419 504
2111	Terrains nus	2 000
2112	Terrains de voirie	15 500
2117	Bois et Forêts	150
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	10 000
21311	Hôtel de ville	28 000
21312	Bâtiments scolaires	14 000
21316	Equipements du cimetière	5 000
21318	Autres bâtiments publics	66 000
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 000
2138	Autres constructions	50 000
2151	Réseaux de voirie	33 500
2152	Installation de voirie	18 500
21534	Réseaux d'électrification	90 334
2158	Autres installations, Mat. et Outillage	3 000
2183	Matériel bureau et informatique	15 600
2184	Mobilier	28 720
2188	Mobilier divers	24 200

#### Tableau de synthèse des dépenses d'investissement

	Compte Administratif			Budget Primitif		
Année	2019	2020	2021	2022		
Immobilisations incorporelles	78 569 €	24 835 €	101 183 €	96 300 €		
Immobilisations corporelles	705 890 €	1 029 919 €	1 131 861 €	419 504 €		
Immobilisations en cours	151 206 €	0€	0€	2 500 €		
Emprunts et dettes assimilées	312 982 €	313 153 €	337 841 €	386 000 €		
Dépenses imprévues	0€	0€	0€	5 000 €		
Total dépenses réelles d'investissement	1 248 647 €	1 367 907 €	1 570 885 €	946 904 €		

Aux dépenses réelles s'ajoutent les opérations d'ordre

Chap	Libellé	En€
16	Remboursement d'emprunt	386 000
20	Immobilisations incorporelles	96 300
21	Immobilisations corporelles	419 504
040	Opération d'ordre : Travaux en régie	7 700
	Total Dépenses de l'exercice	954 604 €

Ce qui correspond aux montants totaux suivants :

	Total exercice	RAR (reports)	Résultat reporté 001	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	954 604 €	592 661 €		1 547 265
Recettes (ou excédent)	711 238 €	659 959 €	170,000,6	1 547 265
Affectation			176 068 €	

Total des projets retenus au BP 2022	Diépisensies
AMO + MOE + Etude pré opérationnelle sur l'espace public	70 000 €
Changement des portes de l'école de musique	62 240 €
VITRAUX ABBATIALE n°113 et honoraires architecte	54 200 €
Poursuite G3 Eclairage public	50 733 €
Rénovation des vestiaires du tennis club	28 696 €
G5 Géo référencement des réseaux	27 600 €
Maîtrise d'œuvre pour la phase 2 de l'Eglise La Neuville	15 000 €
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de la RD30	20 000 €
Equipement théâtre + chariots de stockage matériel	17 200 €
Réhabilitation du logement rue de la République	15 000 €
Mobilier informatique (en lien avec le déploiement de l'ENT dans les écoles)	12 243 €
Changement pompe de relevage bâtiment Suez rue Léon Curé	12 000 €
RD30 – étude VERDI	10 140 €
Plantations pour 2ème fleur	10 000 €
Travaux divers voierie	10 000 €
Travaux complémentaires Phase 1 Eglise La Neuville	10 000 €
Phase 2 Eglise LN Etudes	9 600 €
Acquisition de mobiliers divers	3 000 €
Réfection des murs extérieurs de l'école Pauchelet	7 000 €
Marquage	5 000 €
Achat de 10 Cavurnes	5 000 €
Matériels entretien voierie	5 000 €
Mise aux normes bornes incendie	4 000 €
Signalisation courante	4 000 €
Achat de mono brosse	4 000 €
Entretien des illuminations de Noël	4 000 €
Changement des dalles du plafond de l'école Petrucciani	3 500 €
Acquisition de matériel pour les espaces verts	3 000 €
Opération de rétrocession de voirie	2 500 €
Installation de rideaux de classe à l'école Les Pierres blanches	2 067 €
Acquisition terrain Lot M Michalski à l'€ symbolique + Frais d'acte	2 000 €
Réparation et entretien des aires de jeux	2 000 €
Panneaux stationnement	2 000 €
Installation des TBI	2 000 €
5 petits coffres forts "Arme de poing"	2 000 €
Achat de poubelles urbaines	1 500 €
Installation de rideaux à la salle de réunion du CAA	1 000 €
Achat de matériel électoral (ouverture 5ème bureau de vote)	1 000 €
Matériels pour les agents d'entretien	1 000 €
Tente pliante pour la SAJE	1 000 €
Remplacement de la vaisselle	1 000 €
Buts handball Ecole de la République	1 000 €
Convention de mise à disposition du plan du réseau électrique pour intégration	F00.6
dans le SIG	500 €
Bornage de la parcelle N 512 (derrière SUEZ)	500 €
Régularisation des "erreurs" de voirie sur le SIG	500 €
Aménagement des jardins partagés	500 €

#### 3. L'endettement

Pour l'exercice 2022, l'encours de dette de la commune s'élèvera à 3 720 551,30 € se répartissant comme suit :

Objet	Montant	Туре	Date début	Date fin	Durée	Taux	Encours au 1er janvier 2022
EMPRUNT CE - N°CREDIT 456584E	660 000,00 €	Taux fixes intermédiaires	21/10/2021	15/11/2036	15 ans	0,64	660 000,00 €
BANQUE POSTALE N° MON279841EUR	1 000 000,00 €	Taux fixe unique	01/07/2013	01/08/2028	15 ans et 1 mois	3,36	433 333,22 €
Dexia CLF - 212450-1	400 000,00 €	Taux fixe unique	08/09/2003	01/01/2023	19 ans et 3 mois	4,13	28 500,00 €
CAISSE D EPARGNE 800 000 ¤	800 000,00 €	Taux fixe unique	25/02/2018	25/04/2033	15 ans et 2 mois	1,33	640 000,01 €
C.E - 14AL042	600 000,00 €	Taux fixe unique	15/12/2014	15/03/2024	9 ans et 3 mois	1,74	177 665,52 €
Emprunt Bonifie CA - 994597011PR-1	50 000,00 €	Taux fixe unique	15/11/2004	15/11/2024	20 ans	3,42	9 830,96 €
PRET CAF SAJE	120 091,61 €	Taux fixe unique	10/09/2021	10/09/2040	19 ans	0	114 087,03 €
PRET CAF CANTINE SCOLAIRE ETAMPES	131 250,00 €	Taux fixe unique	09/01/2016	10/01/2031	15 ans	0	78 750,00 €
Emprunt Bonifie CA - 99454014PR-1	99 810,00 €	Taux fixe unique	15/11/2004	15/11/2024	20 ans	3,42	19 624,94 €
PRET CAF RAM	55 967,97 €	Taux fixe unique	10/09/2021	10/09/2030	9 ans	0	50 371,17 €
Reamenagement Emprunt C.A -67813130015-1	356 000,00 €	Taux fixe unique	15/12/2002	15/01/2018	15 ans et 1 mois	5,6	0,02 €
Emprunt CA - 00272993	500 000,00 €	Taux fixe unique	30/12/2007	31/12/2032	25 ans	4,23	280 188,93 €
EMPRUNT CA - 72169987384	1 500 000,00 €	Taux révisable	15/10/2009	15/12/2034	25 ans et 2 mois	3,55	902 861,97 €
DEXIA CLF Renegociat* - 208754-1	466 712,34 €	Taux révisable	25/04/2003	01/04/2018	14 ans et 11 mois	2,84	0,10 €
emprunt CE 500 000	500,000,00€	Taux fixe unique	15/12/2010	01/05/2035	24 ans et 4 mois	3,6	325 537,43 €
Renegociation E98AL158 / CE	144 662,93 €	Taux révisable	02/09/2003	25/07/2018	14 ans et 10 mois	2,28	- €
TOTAL	7 384 494,85 €						3 720 751,30 €

		Compte Admini	stratif	Budget Primitif
Année	2019	2020	2021	2022
Emprunt Contracté	0€	0€	660 000 €	0€
Intérêt de la dette	94 680 €	85 365 €	82 000 €	72 560 €
Capital Remboursé	304 232 €	317 504 €	337 489 €	379 607 €
Annuité	407 662 €	412 119 €	419 489 €	452 167 €
Encours de dette	3 763 662 €	3 446 158 €	3 720 751 €	3 720 751 €

La partie investissement du budget 2022 a pour objectif de ne pas mobiliser d'emprunt complémentaire afin de ne pas augmenter le taux d'endettement de la ville.

Un emprunt arrivera à échéance en 2023 pour une annuité en capital de 28 500 € et deux emprunts en 2024 pour une annuité cumulée en capital de 69 035,82 €, ce qui permettra de mobiliser des financements supplémentaires en restant sur un même niveau d'endettement.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE



#### DEPARTEMENT DE LA SOMME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOME Afférents au Conseil Municipal	ABRES Qui ont pris part à la délibération	
29	29	
22	02	05

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION : Finances - Fiscalité 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-hult heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, reginière convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence (3 / L d y GAB) Maire

Etaient présents :

Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le taux de la fiscalité à appliquer en 2022 pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Il vous est proposé de voter les taux suivants :

TAXES	Taux 2021	Taux 2022 proposés
Foncière (bâti)	50,41	50,41
Foncière (non bâti)	48,98	48,98

Pour mémoire, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à l'agrégat du taux communal de l'année 2020 : 24,87% à celui du taux départemental de l'année 2020 : 25,54%. La somme des 2 taux faisant 50,41%.

La commission des Finances a émis un avis favorable.



### DEPARTEMENT DE LA SOMME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOME	NOMBRE DE MEMBRES							
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
29	29							
22	02	06						

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION : Finances - Subventions aux associations - exercice 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette compute, regulière convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présider et convolué GA Maire

Etaient présents :

Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le détail de l'article 6574 du BP 2022 constitué des subventions aux associations locales.

Il est précisé que Mme Annick Braud, membre de « l'ADMR », M. Alain Barbier, membre de l'association « Le Souvenir Français » et M. Gérald Antoine, membre de l'association « Le Souvenir Français » ne prennent pas part au vote.

Ce détail vous est présenté en annexe.

		2004	LIMIT	EIAI DES SUBVENTIONS			
Association	Fonctionnement	Exceptionnelle	Observations	Association	Fonctionnement	Excentionnelle	Ohearistione
Avenir Gymnique	+		Ø subv. Région - Baisse recettes de 11 860 €	Avenir Gymniaue	3.200.00€	_	Renouvellement
Charivacirc	3 200 00 €		Interventions territoire Val de Somme	Charivaciro	100000€	300,000	Netroaveneting it vestes du ciuo
Club cour et santé	3.500,002.5		ייינין ענייניטין גיניייניטין כי אמן מבי סטוויייני	Clirk court of canté	1 000,000 £		
Club subaquatique				Clirk subacustiane	300,004 200,004		
Corbie Pétanoue	1 000.000 €			Corbie Pétanolle	300,00€		
Handball club de Corbie	16 000,00 €			Handball club de Corbie	16 000.00 €		
Jeux subaquatiques	1 000,000 €	220,00€	Prise en charge 1/2 facture ligne d'eau	Jeux subaquatiques	1 000 00 €		
La Neuville Loisirs	150,00€			La Neuville Loisirs	3 -		Assocation dissoute
VTT Errants	200,000 €			VTT Errants	200.00€		
Maison des Loisirs	1 200,00 €			Maison des Loisirs	1 200,00€		
Messager corbéen	320,00 €			Messager corbéen	250,00€		
Rando Corbéenne	200,000 €	100,00 €	100,00 € Participation rando exceptionnelle	Rando Corbéenne	300,008€		
Rencontres	1 000,000 €			Rencontres	1 000,00 €		
Running Club	300,00€	1 000,000 €	1 000,00 €   Corrida + Trail	Running Club	1 800,00 €		
Tennis club	1 500,000 €			Tennis club	1 500,00 €		
USC Football	12 200,000 €			USC Football	12 200,00 €		
USC Natation	2 000,000 €			USC Natation	2 000,000 €		
AMC3V	3 00'00∠			AMC3V	300,008 €		
C <sup>le</sup> Les petites Madames	7 000,000 €			C <sup>le</sup> Les petites Madames	3 000'000 €		
Clé de Somme	300,007			Clé de Somme	700,000 €		
CMVS - Ensemble musical de Corbie	\$ 000'000 €			CIMVS - Ensemble musical de Corbie	3 00,000 €		
CMVS - Ecole de musique	€0 000,000 €			CMVS - Ecole de musique	€0 000,000 €		
Bidon	4 300,00 €			Bidon	4 300,00 €		
La Digue	450,00 €			La Digue	450,00€		
Kiosque 2000	1 500,00€			Kiosque 2000	2 500,00 €		
A.C.P.G C.A.T.M. section Corbie	320,00€			A.C.P.G C.A.T.M. section Corbie	350,00€		
Jardins corbéens	300,00€			Jardins corbéens	€ 300,00		Si rénovation des cabanons et du grillage avant mai 2022
Amicale des donneurs de sang	100,00 €	50,00 €	Equilibre du budget de fonctionnement	Amicale des donneurs de sang	100,00€		
Ass. N <sup>ale</sup> de la Croix de Guerre	30,00€			Ass. N <sup>ale</sup> de la Croix de Guerre	/		Pas de demande
Souvenir Français (c" cantonal de Corbie)	250,00 €			Souvenir Français (c* cantonal de Corbie)	250,00 €		
Association JSP du Val de Somme	/			Association JSP du Val de Somme	320,00€		
A.D.M.R.	1 000,000 €			A.D.M.R.	1 000,000 €		
Club de l'Age d'Or	\$00,00€			Club de l'Age d'Or	€ 200,00		
Secours Catholique	€00,000			Secours Catholique	€00,000		
Secours Populaire	300,00€			Secours Populaire	€00,000		
La Maisonnée	1 500,00 €			La Maisonnée	1 500,00 €		
Ecole du Centre	1 004,85 €	750,00 €	Tennis	Ecole du Centre	859,13 €	400,00€	400,00 € Initiation à l'escrime
Ecole Petrucciani	550,59 €	800,000€	800,00 € Prix littéraire : achat de livres	Ecole Petrucciani	524,75 €	2 000,000 €	Prix littéraire
Ecole les Pierres Blanches	980,28 €	300,000 €	Visite guidée du parc du Marquenterre	Ecole les Pierres Blanches	1 232,33 €		
Ecole Françoise Dolto	826,13 €			Ecole Françoise Dolto	823,40 €		
Ecole Au Bord de l'Ancre	1 017,29 €	650,00 €	650,00 €   Projet éco école/Achat de visualiseur	Ecole Au Bord de l'Ancre	3 92′868		
APEV	175,00€			APEV	175,00€		
APE Petrucciani	٠ ﴿			APE Petrucciani	175,00€		
Amicale des agents communaux	5 000,000 €			Amicale des agents communaux	8 250,00 €		
A.C.R.I.	250,00€			A.C.R.I.	250,00€		
Amis du Vieux Corbie	1 200,000 €			Amis du Vieux Corbie	1 553,54 €		
Shop'In Corbie	. ﴿	4 000,000 €	4 000,00 €   Foire commerciale 2021	Shop'In Corbie	/		
	144 154,14 €	7 870,00 €			148 741,71 €	3 200,000 €	
	2 1 2 2 0 0 0 1 2 1 0 0				0 41 440 414		



### DEPARTEMENT DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOM	NOMBRE DE MEMBRES						
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
29	29						
22	02	07					

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> : Finances – Subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale de Corbie

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune reconvoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la loi Maire

Etaient présents :

Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) est un établissement public communal qui met en œuvre l'action sociale communale. Chaque année la Mairie de Corbie verse une subvention qui permet au CCAS d'équilibrer son budget afin que ce dernier puisse mener à bien ses missions de solidarité publique.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de verser la subvention de 120 500 € au CCAS de Corbie pour l'exercice 2022. Ce montant permet au CCAS d'équilibrer son budget pour l'année 2022.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657362 du budget principal de 2022.



### DEPARTEMENT DE LA SOMME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES Afférents   Qui ont pris						
au Conseil Municipal	En exercice	part à la délibération				
29	29					
22	02	08				

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION : Finances - Compte de gestion du receveur municipal du budget annexe du camping – exercice 2021

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette comme de la gui èrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la président de la cric GABREL Maire

**Etaient présents:** 

<u>Secrétaire de séance</u> :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Le Conseil Municipal réuni après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du camping municipal, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget du camping de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du camping municipal dressé, pour l'exercice 2021 par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II-1 Exercice 2021



## 27315 - CAMPING DE CORBIE -

# RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	74 274,00	123 600,00	197 874,00
Titres de recettes émis (b)	6 941,00	88 907,35	95 848,35
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes $(d = b - c)$	6 941,00	88 907,35	95 848,35
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	74 274,00	123 600,00	197 874.00
Mandats émis (f)	9 018,83	89 618,75	98 637.58
Annulations de mandats (g)		2 822,00	2 822.00
Dépenses nettes $(h = f - g)$	9 018,83	86 796,75	95 815,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 110,60	32,77
(h - d) Déficit	2 077,83		

22



### DEPARTEMENT DE LA SOMME

### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES							
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
29	29						
22	02	09					

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION: Finances - Compte administratif du budget annexe du camping-exercice 2021

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, rémièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mardo ic GABREL, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Maria PROJE Maire

**Etaient présents:** Secrétaire de séance :

Rapporteur: Mme Annick BRAUD

Le Conseil Municipal en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales désigne Madame Annick BRAUD pour présider la présentation et le vote du compte administratif 2021 du budget annexe du camping municipal détaillé en annexe, au vu de l'annexe jointe.

M. Ludovic GABREL, maire se retire au moment du vote de l'adoption du compte administratif.

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte d'administration dressé par M. le Maire, accompagné du compte de gestion conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que Monsieur Ludovic GABREL, maire a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021 les finances du budget annexe du camping municipal en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles.

Il vous est proposé de procéder au règlement définitif du budget 2021 du camping municipal et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.



### Compte Administratif 2021

Budget annexe - Camping « Les Poissonniers »

Les principaux chapitres du compte administratif 2021

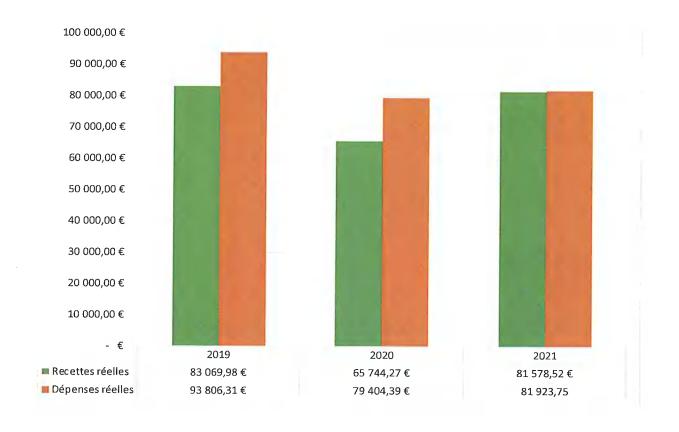
- 1 Section de Fonctionnement
- 2 Section d'Investissement

### 1. Section de Fonctionnement

### 1. Les recettes réelles

En 2021, le montant des recettes réelle de fonctionnement s'est élevé à 81 578,52 €.

Le revenu de la location des emplacements a été de 79 578,52 €, ce qui représente une augmentation comparativement à l'année 2020, année durant laquelle le camping a ouvert plus tardivement.



### 2. Les dépenses

En 2021, les dépenses de fonctionnement du camping se sont élevées à 86 796,75 € et se répartissent de la façon suivante :

	Total	86 796,75 €
042	Dotations aux Amortissements	4 873,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	14 172,87 €
012	Charges de personnel	35 998,64 €
011	Charges à Caractère Général	31 702,24 €



### Détail des charges

Chap/Art.	Intitulé	Mandats 2021 en €
CHAP 011	Charges à Caractère Général	31 702,24
6061	Fournitures non stockables (eau, électricité)	23 216,22
6063	Fournitures d'entretien et d'équipement	123,00
6064	Fournitures administratives	394,21
6068	Autres matières et fournitures	154,25
611	Sous-traitance générale	3 310
6122	Crédit-bail mobilier	252
61521	Bâtiments publics	617,31
6231 et 6262	Annonces et insertion & Frais de télécommunications	545
627	Services bancaires et assimilés	267,65
637	Autres impôts, taxes	2 822
CHAP 012	Charges de personnel	35 998,64
6411	Salaires	35 998,64
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	0
6541	Créances admises en non-valeur	0
6542	Créances éteintes	0

### Bilan de la fréquentation 2021

En 2021, le camping a ouvert le 3 mai au lieu du 1<sup>er</sup> avril. Le nombre total d'emplacements loués a été de 1 069 et le nombre total de nuitées de 2 151.

### Nombres d'emplacements loués :

	2018	2019	2020	2021
Avril	116	98	Fermé	Fermé
Mai	99	110	Fermé	Ouverture le 3 mai : 119
Juin	183	160	Fermé	206
Juillet	295	402	195	282
			(à partir du 8 juil)	
Août	327	343	310	247
Septembre	200	192	118	215
TOTAL	1 220	1 305	623	1 069

### Nombres de nuitées :

		<u>2018</u>			2019			2020		
	Français	Étrangers	Total	Français	Étrangers	Total	Français	Étrangers	Total	
Avril	41	192	233	103	71	174		fermé		
Mai	93	84	177	142	73	215		fermé		
Juin	185	180	365	258	166	424		fermé		
Juillet	273	392	665	471	398	869	284	161	445	
Août	378	396	774	477	260	737	201	297	498	
Septembre	187	191	378	464	122	586	156	48	204	
TOTAL	1 157	1 435	2 592	1 915	1 090	3 005	641	506	1147	
	44,6 %	55,4 %	100 %	63,7 %	36,3 %	100 %	55,9 %	44,1 %	100 %	

	2021					
	Français	Étrangers	Total			
Avril	fermé	fermé	fermé			
Mai	233	2	235			
Juin	247	56	303			
Juillet	350	205	555			
Août	395	261	656			
Septembre	236	166	402			
TOTAL	1 461	690	2 151			
	67,9 %	32,1 %	100 %			

### 2. Section d'Investissement

### Dépenses d'équipement :

Pour l'année 2021, les dépenses d'équipement se sont élevées à 1 690 €.

Chap/Art.	Intitulé	Mandats 2021
CHAP 21	Immobilisations corporelles	1 690,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	1 690,00 €

### **Recettes d'Investissement:**

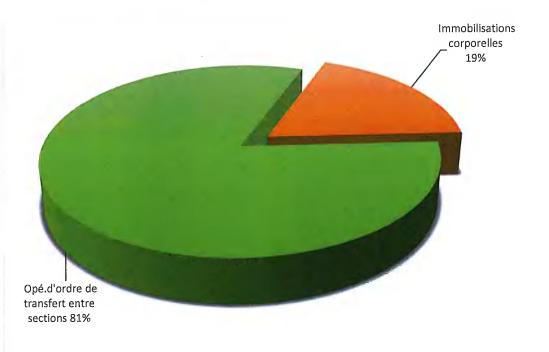
Pour l'année 2021, les dépenses d'équipement se sont élevées à 1 690 € et se répartissent comme suit :

Chap/Art.	Intitulé	Titres 2021
CHAP 13	Subventions d'investissement	2 068,00 €
1313	Subvention d'équipement du Département	2 068,00 €
CHAP 040	Dotations aux Amortissements	4 062,00 €

La subvention reçue par le Département correspond à une aide au financement de l'acquisition de matériel électroménager (lave-linge et sèche-linge) ainsi et du renforcement de la Wifi

**TOTAL REALISE** 

Total	9 018,83 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 328,83 €
Immobilisations en cours	- €
Immobilisations corporelles	1 690,00 €



En conclusion, les résultats du Compte Administratif 2021 qui sont à affecter à l'exercice 2022 sont les suivants :

### Affectation du résultat

- 36 664,73 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) arrondi à 36 665 € pour l'équilibre du BP 2022
- 63 296,17 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté) arrondi à 63 296 € pour l'équilibre du BP 2022



### DEPARTEMENT DE LA SOMME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents
au Conseil Municipal En exercice Municipal

29 29

22 02 10

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION : Finances - Affectation du résultat du budget annexe du camping – exercice 2021

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, réguli ren convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie AB Maire

### **Etaient présents:**

Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Le compte administratif et le compte de gestion du comptable qui viennent de vous être présentés font apparaître des résultats définitifs conformes aux estimations. Comme prévu par l'instruction comptable M14, une délibération d'affectation doit obligatoirement être prise après le vote du compte administratif du budget principal.

C'est à ce titre qu'il convient d'exposer les éléments suivants :

1) Détermination du résultat d'exploitation

Dán anna alla malaitatian	96 706 7E 6
Dépenses d'exploitation	86 796,75 €
Recettes d'exploitation	88 907,35 €
Excédent d'exploitation	2 110,60 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	34 555,00 €
Résultat d'exploitation cumulé	36 665,60 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	9 018,83 €
Recettes d'investissement	6 941,00 €
Déficit d'investissement	- 2 077,83 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	65 374,00 €
Résultat d'investissement cumulé	63 296,17 €

Reste à réaliser

Dépenses à reporter	0€
Recettes à reporter	0 €
Solde	0€

Il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Par conséquent, étant reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus, il vous est proposé l'affectation suivante des résultats 2021 du budget principal :

### Chapitre 002 (recettes): 36 665 €

C'est le résultat de fonctionnement de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses) auquel on a déduit le besoin de financement de la section d'investissement et ajouté au résultat de fonctionnement de l'exercice de celui de l'exercice précédent (excédent).

### **Chapitre 001** (recettes) : **63 296 €**

C'est le résultat de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses) auquel on déduit le résultat d'investissement antérieur reporté.



### DEPARTEMENT DE LA SOMME

### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
29	29			
22	02	11		

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION: Finances - Budget primitif du budget annexe du camping exercice 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ludovi ABREL, PROJE Maire

**Etaient présents:** 

Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Le projet de budget primitif 2022 du camping municipal présenté en annexe s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de 119 250,00€ et en section d'investissement à hauteur de 69 296,00 €.



### Budget Primitif 2022

Budget annexe - Camping « Les Poissonniers »

Les orientations proposées pour le budget 2022

- 1 Section de Fonctionnement
- 2 Section d'Investissement

### 1. Section de Fonctionnement

### Les recettes de Fonctionnement :

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 81 985 € pour l'année 2022. Elles correspondent à la vente de prestations (locations annuelles, nuitées).

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

75	Autres produits de gestion courantes	150 €
74	Subventions	0 € 81 985 €



A ces recettes se rajoutent les opérations d'ordre et le résultat reporté de 2021 pour un montant total de 37 265 € se répartissant comme suit :

Opérations d'Ordre		
Chap 002	36 665	
Chap 042	600,00	
Total	37 265,00	

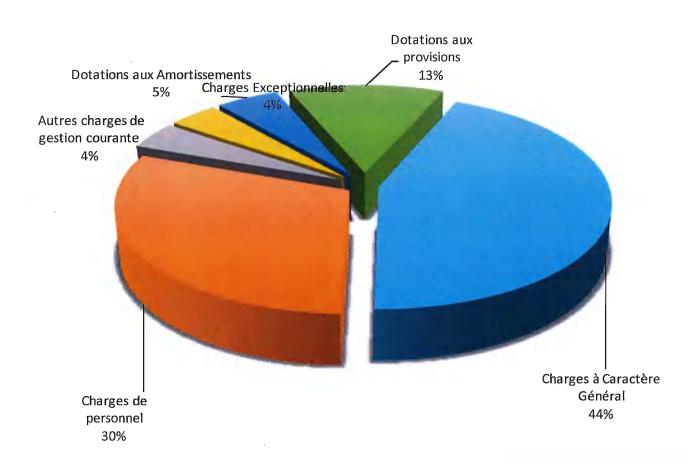
Le montant total prévisionnel des recettes du BP 2022 s'élèvera par conséquent à 119 250 €

### Les dépenses de Fonctionnement :

Pour l'année 2022, les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 119 250 € dont la répartition est la suivante :

	Tota	119 250 €
68	Dotations aux provisions	15 000 €
042	Dotations aux Amortissements	6 000 €
67	Charges exceptionnelles	4 800 €
65	Autres charges de gestion courante	5 000 €
012	Charges de personnel	36 000 €
011	Charges à Caractère Général	52 400 €

Une modification notable concerne la mission de gestion administrative et financière du camping qui sera désormais confiée à la personne qui en assurait jusqu'alors l'accueil et l'entretien.



### Détail des dépenses par chapitre

Chap/Art.	Intitulé	BP 2022 en €
CHAP 11	Charges à caractère général	52 400
6061	Fournitures non stockables	30 000
6063	Fournitures d'entretien et d'équipements	3 200
6064	Fournitures administratives	500
6068	Autres matières et fournitures	500
611	Sous-traitance générale	4 000
6122	Crédit-bail mobilier	300
6135	Locations mobilières	1 000
61521	Entretien et Réparation sur biens immobiliers	5 000
6156	Maintenance	250
6231	Annonces et insertions	350
6262	Frais de télécommunications	1 000
627	Services bancaires et assimilés	300
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 000

### Chapitre 012 – Les charges de personnel = 36 000 €

Ce montant est forfaitaire et sera à affiner dans le cadre de la réalisation d'un budget analytique pour l'année 2022.

Chap/Art.	Intitulé	BP 2022	
CHAP 65	Autres charges gestion courante	5 000 €	
6541	Créances admises en non-valeur	3 000 €	
6542	Créances éteintes	1 500 €	
658	Charges diverses de gestion courante	500 €	

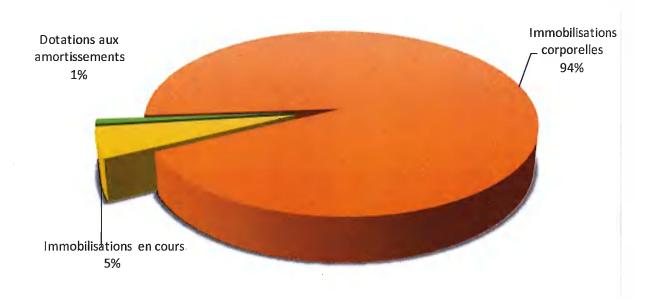
### Chapitre 67 – Charges exceptionnelles = 4 800 €

### 2. Section d'Investissement

### Dépenses d'Investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 69 296 € se répartissant comme suit :

		Total	69 296 €
040	Dotations aux amortissements		600€
23	Immobilisations en cours		3 696 €
21	Immobilisations corporelles		65 000 €



Il est notamment prévu pour l'année 2022 :

- L'achat d'un sèche-linge et d'un lave-linge supplémentaires
- La réhabilitation des sanitaires qui sont vétustes
- L'aménagement du chemin qui mène aux sanitaires

### Recettes d'Investissement :

Aucune recette réelle n'est à ce jour prévue. Le Conseil départemental sera sollicité pour l'octroi d'une subvention afin d'aider au financement du sèche-linge et du lave-linge mais il n'y a à ce jour aucune certitude sur la teneur de la réponse.

Les recettes d'investissement 2022 correspondent donc uniquement au solde d'exécution reporté et aux dotations aux amortissements

001	Solde d'exécution reporté		65 374 €
040	Dotations aux amortissements		4 900 €
		Total	69 296 €

### Présentation synthétique du BP 2022 pour le camping

### Section de Fonctionnement

Dépenses	Réelles	Rece	ttes Réelles
Chap 011	52 450,00	Chap 70	81 835,00
Chap 012	36 000,00	Chap 75	150,00
Chap 65	5 000,00	Chap 74	0,00
Chap 67	4 800,00		
Chap 68	15 000,00		
Total	113 250,00	Total	81 985,00

Opérations o	d'Ordre	Opératio	ns d'Ordre
Chap 042	6 000,00	Chap 002	36 665
		Chap 042	600,00
Total	6 000,00	Total	37 265,00
TOTAL SECTION	119 250,00		119 250,00

### Section d'Investissement

Dépenses	Réelles	Recet	tes Réelles
Chap 21	65 000,00	Chap 13	0,00
Chap 23	3 696,00		
Total	68 696,00	Total	0,00
Opérations	d'Ordre	Opérati	ions d'Ordre
Chap 040	600,00	Chap 040	6 000,00
Chap 16	0,00	Chap 001	63 296,00
Total	600,00	Total	69 296,00
TOTAL SECTION	69 296,00		69 296,00



### DEPARTEMENT DE LA SOMME

### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOM	BRE DE MEN	/IBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	
22	02	12

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION : Finances - Apurement du compte 1069 du Budget principal exercice 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ludovi PROJE Maire

Etaient présents :

Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice,

Considérant que dans l'optique du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57 il est indispensable d'apurer ce compte 1069,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

Article 1: d'autoriser l'apurement du compte 1069 du budget par l'émission d'un mandat au compte 1068 (« excédents de fonctionnement capitalisés ») pour un montant total de 75 128,56 €.

Article 2 : de préciser que les crédits sont prévus à l'article 1068 du chapitre 10 à la section de fonctionnement du Budget Principal sur 2 exercices :

- 37 600 € inscrits à l'exercice 2022
- 37 600 € seront inscrits à l'exercice 2023.



### **DEPARTEMENT DE** LA SOMME

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOME	BRE DE MEN	/IBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	
22	02	13

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION : Ressources humaines - Convention de mise à disposition de personnel - exercice 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ludovi PROJE Maire

Etaient présents : Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics,

Considérant que pour concrétiser l'ensemble des missions du CCAS de Corbie il est nécessaire de mettre à disposition 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe pour une durée de 2 ans à compter du 1er avril 2022 à temps complet,

Considérant que l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire n'est plus requis depuis la loi n°2019-828 du 6 aout 2019

Considérant que la collectivité est le principal financeur du CCAS de Corbie et conformément à l'article 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée instaurant un régime dérogatoire pour le remboursement de la rémunération des agents mis à disposition,

Il est ainsi demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver la mise à disposition du personnel telle que détaillée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition avec le CCAS de Corbie, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le principe de non remboursement par le CCAS de Corbie du traitement de l'agents concerné à la Mairie de Corbie



### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MADAME MONIQUE CHOWANIEC

### GRADE ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Entre

La MAIRIE DE CORBIE (Collectivité d'origine) représentée par son Maire,

Εt

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de CORBIE (établissement d'accueil) représenté par son Président,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la lettre d'accord de MME Monique CHOWANIEC en date du 23 février 2021 pour une mise à disposition,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Corbie en date du 13 avril 2022

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Corbie en date du 8 mars 2022

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : Objet et durée de la mise à disposition :

La Mairie de Corbie met, MME Monique CHOWANIEC Adjoint d'animation principal de 2ème classe, à disposition du CCAS de Corbie pour exercer les fonctions de travailleur social, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 31 mars 2024.

Le fonctionnaire mis à disposition pour y effectuer la totalité de son service se voit proposer, lorsqu'existe un cadre d'emplois de niveau comparable au sein de l'établissement d'accueil et qu'il est admis à poursuivre sa mise à disposition au-delà d'une durée de 3 ans, une mutation, un détachement ou une intégration directe dans ce cadre d'emplois.

### ARTICLE 2 : Conditions d'emploi :

Le travail de MME Monique CHOWANIEC est organisé par le CCAS de Corbie dans les conditions suivantes .

### Missions:

- Accueillir et orienter les usagers,
- Assurer le secrétariat du service,
- Etablir un diagnostic de la situation des personnes en difficulté
- Favoriser les conditions propices au retour à un fonctionnement autonome
- Participer aux actions de prévention et d'animation (ateliers, opérations festives, etc.)
- Participer à la continuité de service

Durée hebdomadaire de Travail: 35 h

Organisation des congés annuels : en fonction des besoins de service et en respect du règlement intérieur commun aux structures d'origine et d'accueil.

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) de MME Monique CHOWANIEC est gérée par la Mairie de Corbie,

### ARTICLE 3: Rémunération:

<u>Versement</u>: la Mairie de Corbie versera à **MME Monique CHOWANIEC**, la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liés à l'emploi).

Remboursement : Par dérogation, conformément à l'article 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée<sup>1</sup>, et vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2022 le montant de la rémunération de MME Monique CHOWANIEC ainsi que les cotisations et contributions y afférentes ne seront pas remboursés à la collectivité d'origine par l'établissement d'accueil.

Plus généralement, aucune charge résultant de la présente mise à disposition ne sera remboursée par l'établissement d'accueil.

### ARTICLE 4 : Contrôle et évaluation de l'activité :

Un rapport sur la manière de servir de MME Monique CHOWANIEC sera établi par le directeur du CCAS de Corbie une fois par an et transmis à la Mairie de Corbie. Ce dernier sera à présenter au Comité Technique.

L'entretien professionnel annuel sera conduit par le directeur du CCAS et fera l'objet d'un compte-rendu transmis au fonctionnaire qui peut y apporter ses observations et à l'autorité territoriale d'origine.

En cas de faute disciplinaire la collectivité d'origine est saisie par l'établissement d'accueil.

### ARTICLE 5 : Fin de la mise à disposition :

La mise à disposition de MME Monique CHOWANIEC peut prendre fin :

- avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé ou de la collectivité ou de l'établissement d'origine ou d'accueil sous réserve d'un préavis de 3 mois.
  - au terme prévu à l'article 1 de la présente convention.

En cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la collectivité d'origine et l'établissement d'accueil.

Au terme de la mise à disposition, si MME Monique CHOWANIEC ne peut être réaffecté aux fonctions qu'il exerçait précédemment, il bénéficiera d'une affectation dans un emploi que son grade lui donne vocation à occuper en respectant les priorités accordées par l'article 54 de la loi du 26/01/1984 au conjoint et aux personnes handicapées.

<sup>1 « (...)</sup> Il peut être dérogé à cette règle lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché (...) »

### La présente convention sera <u>adressée au</u> :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité

Fait en deux exemplaires, à Corbie, le

(Collectivité d'origine) MAIRIE DE CORBIE Le Maire Ludovic GABREL (Etablissement d'accueil) CCAS DE CORBIE La Vice- Présidente Annick BRAUD



### DEPARTEMENT DE LA SOMME

### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES Afférents Qui ont pris au Conseil En exercice part à la Municipal délibération 29 29 02 22 14

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION: Ressources humaines - Création d'un emploi permanent d'un agent chargé de l'accueil de la mairie – exercice 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ludovi a ABREL, PROJET Maire

Etaient présents : Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

En prenant en considération la mise en retraite de l'agent chargé d'accueil actuellement en poste à compter du 1er octobre 2022, son départ effectif prévu le 8 juillet compte-tenu des congés qu'il doit prendre ainsi que le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, il convient de créer un emploi permanent d'agent chargé de l'accueil de la Mairie à temps complet.

La création de ce poste permettra de pourvoir le poste et effectuer ses missions jusqu'au 1er octobre 2022, date du départ officiel en retraite.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueillir, renseigner et orienter le public
- Enregistrer et délivrer les passeports et cartes nationales d'identité
- Remplacer en cas d'absence l'agent en charge de l'état civil et l'agent en charge de l'urbanisme,
- Gérer et suivre l'archivage des dossiers traités

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des emplois est modifié à compter de ce jour.

### DECIDE

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'un agent chargé de l'accueil de la Mairie à temps complet aux grades d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'adjoint administratif principal de 1ère classe. Monsieur le Maire est chargé de recruter un agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget de la Ville de Corbie au chapitre 012.

La présente délibération prendra effet à compter de ce jour.



### **DEPARTEMENT DE** LA SOMME

### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOME	RE DE MEN	//BRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Quí ont pris part à la délibération
29	29	
22	02	15

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION: Ressources humaines - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – exercice 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ludovia PROJE Maire

Etaient présents : Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en œuvre de la communication interne et externe de la commune ;

En effet, l'agent en charge de la communication a pris une disponibilité pour une durée d'un an et il n'est pas possible de recruter un autre agent sur son poste qui doit être maintenu ouvert et non pourvu.

Ainsi pour que les missions puissent être réalisées, il est nécessaire de créer à compter du 1er mai 2022 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 11 mois allant du 1er mai 2022 au 31 mars 2023 inclus.

Il devra justifier à minima d'un BAC +2 en communication,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 3ème échelon soit à l'indice brut 412 du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget de la Ville de Corbie au chapitre 012.



### DEPARTEMENT DE LA SOMME

### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOME	BRE DE MEN	ADDEC
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	
22	02	16

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION : Ressources humaines - Tableau des effectifs

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ludovi ABREL, PROJET Maire

Etaient présents : Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Il vous est proposé d'adopter le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

### TABLEAU DES EFFECTIFS CM 01 NOVEMBRE 2021

			EFFECTIFS BU	EFFECTIFS BUDGETAIRES BP 2022	3P 2022			EFFECTIFS P(	EFFECTIFS POURVUS CM 13 avril 2022	13 avril 202	
	OBIE	JATO		dont	dont temps non complet	nplet	ЈАТО			dont temps non complet	mplet
EMPLOIS PERMANENTS	CATEG	EFFECTIF T	dont temps complet	effectif	ETP	quotité exprimée en centième	T FFECTIF T	dont temps complet	effectif	ETP	quotité exprimée en centième
EMPLOI FONCTIONNEL			_	_		_					
Drecteur Général des Services	∢	П	Н				П	П			
Total emploi fonctionnel		1	1				1	1			
FILIERE ADMINISTRATIVE Attaché nrincinal	_	₽	<b>H</b>	_		_	0	0			
Attaché	∢	4	4				2	2			
ام رمین احداد موسوده کی احداد موسود که کی احداد موسود کی احداد موسود کی احداد موسود کند کرد کرد موسود کارد کرد کرد کرد کرد کرد کرد کرد کرد کرد ک	α	-	-				-	F			
Redacteur principal de 2eme cl	0 8		-					4			
Rédacteur	В	2	2				Ţ	П			
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	4	4				3	3			
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	9	9				5	5			
Adjoint administratif	O	7	7		•		5	5			
Total filière administrative	_	26	97			·	18	18			
FILIERE TECHNIQUE	•		-	_		-		_	_		
Ingénieur Technicien Princinal de 1ere cl	∢ ∞	ਜ ਜ					1	0 1			
Agent de maitrise principal	O	1	1				1	1			
Agent de maitrise	U	σ	o o				ω	ω			
Adjoint technique principal de 1ère cl	U	m	m	ਜ ਜ ਜ	0,87 0,61 0,54		2	2	ппн	0,87 0,61 0,54	30H34 21H18 18h82

### TABLEAU DES EFFECTIFS CM 01 NOVEMBRE 2021

C   11   6   1   0,74   25h87   11   11   11   11   12   12   15h00   11   11   12   12   15h00   11   12   15h00   11   12   12   15h00   11   12   12   12   12   12   12	Adjoint technique principal de 2ème cl	U	15	∞		0,78		15	∞	<del></del>	0,78	27H45 29H00
1					2	1,12				2	1,12	19H60
A	Adjoint technique	U	11	۵	ਰ ਜ ਜ ਜ ਜ	0,74 0,54 0,43 0,36 0,29	25h87 18h82 15h00 12H74	11	ω		0,74 0,54 0,43 0,36	25h87 18h82 15h00 12H74
B	Total filière technique	-	41	29	12	7,11		36	24	12	7,11	TOUTA
Lange   Lang	FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE Educateur de Jeunes Enfants Auxiliaire de quéfriculture classe sunérieure	< α	н с					0 (	0 (			
Be 2ème cl C	Auxiliaire de puériculture classe normale : nouveau grade	0 00	7	1 -				7	7 -			
sanitaire et sociale         C         0         0         0           sanitaire et sociale         7         7         7         7           B         1         1         0         0         0           B         1         1         0         0         0           C         1         1         0         0         0           C         8         6         1         0         13H73         7           C         8         6         1         0,49         17H30         7           1         0,49         17H30         17H30         15         15           1         0,49         17H20         17H30         15         15           1         0,49         17H20         17         17         12         0,49         17H20           1         1         0,49         17H26         17         1         0,49         17H26         1           1         2         1         0,49         17H26         1         1         1           1         2         1         0,49         17H26         1         1         1         1	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère cl	U	m	m				٦ ٣	۳ ۲			
B 2 2 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème cl Total filière conitation et activités	U	0 1	0 1				0	0			
B         2         2         2         2         2         2         2         2         3         4		-		_	_		_	9	9			
B   2   2   2     B   1   1   1     B   0   0     C   1   1   1   0,78   27h44   7     C   8   6   1   0,39   13H73   7     C   17   7   1   0,49   17h26     C   17   7   1   0,49   17h26     C   17   7   1   0,49   17h26     C   18   19   17h26     C   1   1   1     C   C   1   1     C   C   1   1   1     C   C   1   1   1     C   C   C   C   C   C     C   C   C	FILIERE ANIMATION			-								
B	Animateur principal de 1ère cl	8	2	2				2	2			
S	Animateur principal de Zeme cl	æ	-					0	0			
C 8 6 1 0,78 27h44 7 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Animateur	മ	0	0				0	0			
C 17 7 1 0,78 27h44 7 7 1 0,39 13H73 7 1 1 0,49 17H00 1 1 1 0,49 17H26 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Adjoint animation principal de 1ère cl.	U	П	Н				₩	H			
al filière animation  C 17 7 11 0,49 17H00 11 0,49 17H00 11 0,50 17H50 11 0,49 17H25 11 0,18 6h27 11 0,49 17H26 2 0,31 5H49 25    11 0,49 17H26 2 0,31 5H49   25   17 12 5,77 25   10 0   10   10   10   10   10   10	Adjoint animation principal de 2ème cl.	U	<sub>∞</sub>	9	F1 F1	0,78	27h44 13H73	7	2	₩ -	0,78	27h44
1 0,50 17H50   15   15   15   15   15   15   15					2 1	1,86	32H50			2	1,86	32H50
17   1   0,49   17h25   15   15   15   15   15   15   15					Н	0,50	17H50			1	0,50	17H50
al filière animation 29 17 12 5,77 25 25	Adjoint animation	U	17	7	<del>,  </del> ,	0,49	17h25	15	Ŋ	Н	0,49	17h25
B         1         0,18         6h27           al filière animation         29         17         12         5,77         25           C         3         4				-	۰ ٦	0,27	9h41			⊣	0,27	9H41
al fillère animation         29         17         12         0,31         5,77         25           B         1         1         1         25 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>H +</td> <td>0,18</td> <td>6h27</td> <td></td> <td></td> <td>⊣</td> <td>0,18</td> <td>6H27</td>					H +	0,18	6h27			⊣	0,18	6H27
al filière animation         29         17         12         5,77         25           B         1         1         0         0           C         3         3         3         3           C         1         1         1         1           e police municipale         6         6         6         4					1 6	0,45	1/H26 5H49			<b>~</b> ∩	0,49	17H26
B 1 1 0 0 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 4 4 4 4 4	Total filière animation	-	29	17	12	5,77		25	13	12	5,44	OCUC
B         1         1         0           C         3         3         3           C         1         1         1           C         1         1         0           e police municipale         6         6         4	FILIERE POLICE MUNICIPALE											
C         3         3         3           C         1         1         1           C         1         1         1           e police municipale         6         6         6	Chef de service de police municipale	В	П					0	0			
C         1         1         1           c         1         1         0           e police municipale         6         6         7	Brigadier chef principal	U	n	3				m	m			
C         1         1         0           e police municipale         6         6         4	Gardien-Brigadier de police municipale	U	1	1				1	н			
e police municipale 6 6 7		U	1	1				0	0			
	Total filière police municipale	_	9	9				4	4			
110 86 24 12,88 90	TOTAL GENERAL des emplois permanents		110	98	24	12,88		06	99	24	12,55	



### **DEPARTEMENT DE** LA SOMME

### **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

NOME	RE DE MEN	/IBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	
22	02	17

Date de la convocation 07/04/2022 Date d'affichage

OBJET DE LA DELIBERATION : Mise à disposition de mobilier communal

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Ludovi ABREL, PROJE Maire

Etaient présents :

Secrétaire de séance :

Rapporteur: M. Ludovic GABREL

Suite à plusieurs demandes émanant des commerçants corbéens qui souhaitent développer leur activité et participer à l'animation locale à l'occasion d'une manifestation ou d'un événement, notamment la foire de Pâques et la fête dans la rue, la ville de Corbie souhaite mettre en place le prêt de matériel communal (tables et bancs) à d'autres entités que celles définies dans la délibération fixant les modalités de tarification.

Ainsi, dans le cadre d'une politique de soutien à la vie locale, cette mise à disposition se fera à titre gratuit. Les bénéficiaires seront les commerçants de la ville participant à une animation ou manifestation communale ou à tout autre événement dont la ville est partenaire.

D'autres structures (associations ou administrations extérieures) sont également susceptibles de bénéficier gratuitement d'une mise à disposition de matériel, à titre exceptionnel et uniquement sous conditions particulières et avec accord préalable.

Le prêt du matériel se fera en fonction des disponibilités avec une priorité donnée aux services communaux.